

Réunion du lundi 22 février 2021

Présents : DOISNEAU Marie, DUFOUR Patrice, MASSE Magalie, COFFLARD Christian, LECLERC Jean-Pierre, DO ROSARIO MAYER Anne, BERENGER Albert, COFFLARD Catherine, DIADO LAMBERT ETENNA Ella, BETOURNE Sylvain, PHILIPPET Norbert

Absents excusés : PELLEIEUX Noémie (pouvoir à M.LECLERC) , HALATRE Erick

Absents : COURTOIS Christian, DENOYELLE Christine,

Désignation du secrétaire de séance : Mme COFFLARD Catherine

Approbation du PV de la réunion du 26 janvier 2021 : Abstention = 2, Pour = 10

Convention assistance et accompagnement par le service intercommunal « ingénierie-conseil »

Madame le Maire propose de renouveler la convention entre la commune et la CCPB concernant son service « ingénierie-conseil ».

Le service « ingénierie-conseil » est chargé de missions d'assistance et d'accompagnement, à caractère administratif, technique et financier, dans les domaines de la voirie, de la sécurité, de la signalétique, de l'assainissement pluvial, des VRD, des ouvrages d'art, des enduits superficiels, des dossiers de demande de subvention, des marchés publics et de suivi de travaux.

La présente convention prend effet à la date de signature des deux parties en présence, pour la durée du mandat électif d'élus communal.

Les tarifs sont fixés de la manière suivante : 470.00 € la journée, 235.00 € la ½ journée, 60.00 € l'heure – 1 agent B technique

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la convention entre la CCPB et la commune pour l'assistance et l'accompagnement par le service « ingénierie-conseil » et autorise Madame le Maire à signer cette convention

Convention de partenariat relative au fonctionnement de la bibliothèque

Madame le Maire propose de signer la convention entre la commune et le Conseil Départemental qui a pour objet de définir les modalités du partenariat concernant le fonctionnement et le développement d'une bibliothèque.

Le département, par l'intermédiaire de la MDO s'engage à apporter les services suivants :

- ✓ L'assistance technique
- ✓ Le prêt de collection
- ✓ La formation
- ✓ L'animation
- ✓ La communication

La commune s'engage à mettre en place les services suivants :

- ✓ Les moyens affectés à la bibliothèque
- ✓ Le fonctionnement de la bibliothèque
- ✓ La communication

La convention est valable 3 ans à compter de la date de signature des deux parties.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la convention de partenariat et autorise Madame le Maire à signer cette convention

Conditions et modalités d'attribution des cartes cadeaux aux lauréats (concours, examens)

Lors d'une précédente réunion, le Conseil Municipal avait émis un avis favorable au principe de récompenser des lauréats d'examens et/ou concours.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de récompenser par des chèques cadeaux

- ✓ Les lauréats au bac – mention Très Bien : à l'unanimité
- ✓ Les lauréats au Brevet des Collèges – mention Très Bien : contre 2, pour 10
- ✓ Les titres sportifs et culturel au niveau départemental, régional, national : à l'unanimité

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer un montant de 30.00€ chaque lauréat.

Utilisation du transport collectif du centre social

Madame le Maire propose de signer le règlement intérieur de transport collectif proposé par le Centre social du Coudray Saint Germer.

Le transport peut être utilisé pour des trajets vers les salles de sport de la CCPB pour les scolaires ou pour des trajets occasionnels extra territoriaux (ALSH, sorties familles, seniors...)

Une mise en service de 25.00€ est systématiquement facturée en plus des kilomètres effectués (tarifs variables selon les jours de la semaine et les horaires).

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le règlement intérieur et autorise Madame le Maire à le signer.

Fête communale des 15 et 16 mai 2021

Madame le Maire propose de mettre en place le service d'un petit train comme les années précédentes afin de fluidifier la circulation et limiter le stationnement aux abords de la fête.

Le devis proposé par la société SFAPA est de 2572.00€ TTC

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

Accessibilité d'une classe à l'école des Fontainettes

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de mettre en place un moyen pour accéder à une des classes de l'école des Fontainettes en fauteuil roulant pour un enfant accidenté.

Madame le Maire propose l'achat d'une plateforme type LP11, solution moins coûteuse et plus pratique qu'une rampe escamotable.

Cette plateforme pourrait également être utilisée dans la salle des fêtes pour l'accessibilité à la scène.

Madame propose un devis pour un équipement recyclé d'un montant de 5550.00€ HT soit 5855.25€ TTC.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'achat de la plateforme

Questions diverses

Devis entretien des espaces verts autour de l'étang

Madame le Maire propose la signature d'un devis pour l'entretien des espaces verts autour de l'étang avec la même entreprise que les années précédentes

Le devis d'un montant de 2743.20€ comprend 6 passages d'avril à septembre

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

La séance est levée à 19h15



LE MAIRE
Marie DOISNEAU